



*Canton de St. André de Cubzac*

NOTA. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

*Deuxième feuille*

AN 1887

# ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

*Commune de St. André de Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance  
DE BORDEAUX

## Registre des Naissances

Nous, Juge-Commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre contenant *Vingt - six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St. André - de - Cubzac* pendant l'an 1887.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1886.

*T. Decourty*

N.º 1

Du 11 Janvier



Jean Verdon

Par acte en date du 11 Janvier mil huit cent quatre vingt sept, a été enregistré au bureau de l'état civil de cette commune, l'acte de mariage de Jean Verdon et Marie Beaudouin.

Du quatorze Janvier mil huit cent quatre vingt sept, a été enregistré au bureau de l'état civil de cette commune, l'acte de naissance de Verdon Jean, né ce jour à dix heures du matin au lieu dit Port de Haque, Commune de St. André de Cubzac, fils légitime de Verdon Antoine, marin âgé de trente ans, et de Catherine Belluc, sans profession âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Port de Haque.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premiers témoins Pierre André, tailleur, âgé de trente six ans, second témoin Coedau Jean, Courcier, âgé de vingt neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que les témoins en le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Conté et suivant la loi par moi Emile Dautagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Verdon Antoine mds. Dautagnan Emile

N.º 2

Du 11 Janvier

Marie Beaumont

Par acte en date du 11 Janvier mil huit cent quatre vingt sept, a été enregistré au bureau de l'état civil de cette commune, l'acte de naissance de Marie Beaumont, née ce jour à dix heures du matin au lieu dit Port de Haque, Commune de St. André de Cubzac, fille légitime de Pierre Guillaume Beaumont, vaineur, âgé de vingt huit ans, et de Marie Delbort, sans profession, âgée de vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble au lieu dit Port de Haque, Commune de St. André de Cubzac.

Du onze Janvier mil huit cent quatre vingt sept, a été enregistré au bureau de l'état civil de cette commune, l'acte de naissance de Marie Beaumont, née ce jour à dix heures du matin au lieu dit Port de Haque, Commune de St. André de Cubzac, fille légitime de Pierre Guillaume Beaumont, vaineur, âgé de vingt huit ans, et de Marie Delbort, sans profession, âgée de vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble au lieu dit Port de Haque, Commune de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premiers témoins Henry Desbort, vaineur, âgé de cinquante deux ans, second témoin Jean David, serrurier, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que les témoins en le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Conté et suivant la loi par moi Emile Dautagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Beaumont Guillaume David Desbort Henry Dautagnan Emile

Décédé à Floirac (Gironde) le 5 Novembre 1973 - le 13 Novembre 1973. le Maire, Aubin

N<sup>o</sup> 5

De 17 Janvier

Charles Moquet

Deuxième Janvier mil huit cent quatre vingt sept  
à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Charles Moquet, mil huit cent quatre  
vingt sept, né le dix sept au bourg de l'Abbaye de Lubrau  
fille légitime de Lucas Moquet, Domestique, âgé de trente  
trois ans, et de Marie Marie Meziel, sans profession, âgée  
de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg  
de l'Abbaye de Lubrau.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jacques Gillon, bourgeois, âgé de quarante  
trois ans, second témoin Bertrand Chapuis, marchand, âgé  
de quarante trois ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant avec avoir redigé le présent acte qui le témoin  
ont signé avec nous après lecture, et un le déclarant qu'il est certain  
Comité légal de la loi par moi Comité Martin  
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Lubrau, faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil.

J. Gillon B. Chapuis  
E. Dantagnan

Du dix neuf Janvier mil huit cent quatre vingt  
sept, à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Marie Auguste Vialat, née le dix  
sept à deux heures du matin au bourg de l'Abbaye  
de Lubrau; fille légitime de Jean Vialat, porceuxier, âgé  
de quarante cinq ans, et de Jeanne Moissonnier sans  
profession, âgée de trente huit ans; mariés et demeurant  
ensemble au bourg de l'Abbaye de Lubrau.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Ferris, saloter, âgé de cinquante  
trois ans, second témoin Charles Meziel, greffier, âgé  
de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Comité légal de la loi par moi Comité Martin  
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Lubrau, faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil.

Auguste Vialat Ferris  
E. Dantagnan

N<sup>o</sup> 6

De 27 Janvier



Jean Gramon

Du vingt un Janvier mil huit cent quatre vingt  
sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Jean Gramon, né le vingt  
un au matin au lieu de la Prugade commune de l'Abbaye de  
Lubrau; fille légitime de Jean Gramon, cultivateur, âgé de trente  
deux ans, et de Marie Marie sans profession, âgée de vingt six  
ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Prugade.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Goulet, platier, âgé de trente  
huit ans, second témoin Pierre Ferris, saloter, âgé de cinquante  
trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui le témoin ont  
signé avec nous après lecture, et un le déclarant qu'il est certain  
Comité légal de la loi par moi Comité Martin  
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Lubrau, faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil.

P. Goulet P. Ferris  
E. Dantagnan

N<sup>o</sup> 6

De 27 Janvier

Jean Bardou

Du vingt sept Janvier mil huit cent quatre vingt  
sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Jean Bardou, né le vingt  
sept au matin au lieu de Grandy commune de l'Abbaye de  
Lubrau; fille légitime de Pierre Bardou, cultivateur  
âgé de trente un ans, et de Jeanne Guibert, sans profession,  
âgée de vingt neuf ans; mariés et demeurant ensemble  
au dit lieu de Grandy.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Goulet, cordonnier, âgé de cinquante  
cinq ans, second témoin Jean Goulet, fils, cordonnier, âgé  
de vingt neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Comité légal de la loi par moi Comité Martin  
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Lubrau, faisant les  
fonctions d'Officier public de l'état civil.

J. Goulet P. Goulet  
E. Dantagnan

Acte de naissance de Charles Moquet, né le dix sept au bourg de l'Abbaye de Lubrau, fille légitime de Lucas Moquet, Domestique, âgé de trente trois ans, et de Marie Marie Meziel, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de l'Abbaye de Lubrau.

Acte de naissance de Marie Auguste Vialat, née le dix sept à deux heures du matin au bourg de l'Abbaye de Lubrau; fille légitime de Jean Vialat, porceuxier, âgé de quarante cinq ans, et de Jeanne Moissonnier sans profession, âgée de trente huit ans; mariés et demeurant ensemble au bourg de l'Abbaye de Lubrau.

Acte de naissance de Charles Moquet, né le dix sept au bourg de l'Abbaye de Lubrau, fille légitime de Lucas Moquet, Domestique, âgé de trente trois ans, et de Marie Marie Meziel, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de l'Abbaye de Lubrau.

N. 7

Du 8<sup>e</sup> Janvier

Jean Bernard

Du vingt huit Janvier mil huit cent quatre vingt sept, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Jean Bernard, mil huit cent quatre vingt sept, au lieu du Chauxin, commun de l'ébrou de Chabran, fille légitime de Jacques Bernard, facteur, âgé de trente neuf ans, et de Marie Dicomble, sans profession, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Chauxin.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Paul Chardavon, peintre, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Druard, pleur de couch, âgé de trente huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le lieu par nous Comité de Martin Dantagnon, Maire de l'ébrou de Chabran, faisant la fonction d'officier public de l'état civil. Bernard

Chardavon, Druard

N. 8

Du 1<sup>er</sup> Février

Marie Bonneton Petot

Du premier Février mil huit cent quatre vingt sept, à dix heures du matin.

Acte de naissance de Marie Bonneton Petot, mil huit cent quatre vingt sept, à quatre heures du soir, au lieu de la Galle, commun de l'ébrou de Chabran, fille légitime de Pierre Petot, cultivateur, âgé de vingt huit ans, et de Marie Bonneton, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Chabran.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Louis Goussier, charpentier, âgé de cinquante neuf ans, second témoin Charles Laxarion, charcutier, âgé de quarante trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le lieu par nous Comité de Martin Dantagnon, Maire de l'ébrou de Chabran, faisant la fonction d'officier public de l'état civil. Petot, Laxarion

Goussier, Laxarion

N. 9

Du 9<sup>e</sup> Février



Madeleine Pointet



Decès de St Germain

Decès de St Germain (second) le vingt Janvier mil neuf cent soixante neuf - le 1<sup>er</sup> Fev

Du 14<sup>e</sup> Février

Marthe Rigole

Acte en date du dix Janvier mil neuf cent soixante neuf - le mariage de St Germain Rigole avec Marie Bouillon - Dont mention faite par nous officier de l'état civil le onze Janvier mil neuf cent soixante neuf.

Decès de St Germain

Decès de St Germain (second) le cinq Janvier mil neuf cent soixante trois - le sept Janvier mil neuf cent soixante trois.

Lequint

Du neuf Février mil huit cent quatre vingt sept, à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Madeleine Pointet, mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures de l'après midi, au lieu de l'ébrou de Chabran, commune de l'ébrou de Chabran, fille légitime de Jean Pointet, cultivateur, âgé de trente deux ans, et de Marie Rigole, sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de l'ébrou de Chabran.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Thomas Roussel, marchand, âgé de trente quatre ans, second témoin Jean Chardavon, coiffeur, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le lieu par nous Comité de Martin Dantagnon, Maire de l'ébrou de Chabran, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Pointet, Roussel, Chardavon

Du quatorze Février mil huit cent quatre vingt sept, à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Marthe Rigole, mil huit cent quatre vingt sept, à six heures du soir, au lieu de la Galle, commune de l'ébrou de Chabran, fille légitime de Jean Rigole, cultivateur, âgé de trente six ans, et de Marie Bonneton, sans profession, âgée de trente ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Galle, commune de l'ébrou de Chabran.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Rigole, laboureur, âgé de cinquante deux ans, second témoin Pierre Chardavon, facteur, âgé de trente sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le lieu par nous Comité de Martin Dantagnon, Maire de l'ébrou de Chabran, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Rigole, Chardavon

Decès de St Germain

Decès de St Germain (second) le cinq Janvier mil neuf cent soixante trois - le sept Janvier mil neuf cent soixante trois.

Lequint

11

Du 27 Février  
Jean Lalau

Du vingt un Février mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du matin.

Acte de naissance de Jean Lalau, né à deux heures du matin, au lieu de Gombauz, commune de St André de Cubra, fille légitime de Jean Lalau, cultivateur, âgé de vingt cinq ans, et de Marie Devard, sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Gombauz.

Le said enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Payson, propriétaire, âgé de cinquante ans, second témoin Clavier Buzon, fabricant de chaux, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Lalau  
Marie Devard  
Pierre Payson  
Clavier Buzon

Acte en date du vingt sept Février mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du matin.

Acte de naissance de Anne Lestage, née à deux heures du soir, au lieu de St André de Cubra, fille légitime de Vincent Lestage, menuisier, âgé de vingt sept ans, et de Philippine Lestage, sans profession, âgée de vingt un an, mariés et demeurant ensemble au lieu de St André de Cubra.

Le said enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Morely, menuisier, âgé de cinquante ans, second témoin Joseph Roy, menuisier, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Morely  
Roy  
Philippe Lestage

12  
Du 27 Février  
Anne Lestage

Du vingt un Février mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du matin.

Acte de naissance de Anne Lestage, née à deux heures du soir, au lieu de St André de Cubra, fille légitime de Vincent Lestage, menuisier, âgé de vingt sept ans, et de Philippine Lestage, sans profession, âgée de vingt un an, mariés et demeurant ensemble au lieu de St André de Cubra.

Le said enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Morely, menuisier, âgé de cinquante ans, second témoin Joseph Roy, menuisier, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Morely  
Roy  
Philippe Lestage

Acte en date du vingt sept Février mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du matin.

Acte de naissance de Anne Lestage, née à deux heures du soir, au lieu de St André de Cubra, fille légitime de Vincent Lestage, menuisier, âgé de vingt sept ans, et de Philippine Lestage, sans profession, âgée de vingt un an, mariés et demeurant ensemble au lieu de St André de Cubra.

Le said enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Morely, menuisier, âgé de cinquante ans, second témoin Joseph Roy, menuisier, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Morely  
Roy  
Philippe Lestage

13

Du 27 Février  
Yvonne Jeanne Girard



Du vingt cinq Février mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Acte de naissance de Yvonne Jeanne Girard, née à deux heures du soir, au lieu de St André de Cubra, fille légitime de Jean Girard, entrepreneur de travaux publics, âgé de vingt cinq ans, et de Marguerite Dore, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de St André de Cubra.

Le said enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Cordouze, fils, cordonnier, âgé de vingt neuf ans, second témoin Jean Cordouze, père, cordonnier, âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Cordouze  
Jean Cordouze

14  
Du 26 Février  
Vincent Marten

Par acte en date du vingt sept Février mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir, au lieu de St André de Cubra, fille légitime de Vincent Marten, cultivateur, âgé de trente ans, et de Jeanne Cordouze, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de St André de Cubra.

Le said enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Vincent Marten, propriétaire, âgé de cinquante trois ans, second témoin Pierre Ferrand, laboureur, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Ferrand  
Dantagnan

Du vingt six Février mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Acte de naissance de Vincent Marten, né à deux heures du soir, au lieu de St André de Cubra, commune de St André de Cubra, fille légitime de Jean Marten, cultivateur, âgé de trente ans, et de Jeanne Cordouze, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de St André de Cubra.

Le said enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Vincent Marten, propriétaire, âgé de cinquante trois ans, second témoin Pierre Ferrand, laboureur, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant le loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Ferrand  
Dantagnan

N<sup>o</sup> 11

Du 21 Février  
Ismaël Gaston  
Chabagné

Du vingt huit Février mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Ismaël Gaston Chabagné, né le vingt huit heures du matin, au lieu commun de Sabra, fils légitime de Pierre Chabagné, fatur, âgé de trente huit ans, et de Jeanne Hubert, sans profession, âgée de trente deux ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de Sabra.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Pierre Colmetteau, cadet, âgé de trente six ans, second témoin Pierre Ferris, sabotier, âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture. Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, Secrétaire de l'Administration de Sabra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Ismaël Gaston Chabagné  
Pierre Colmetteau  
Pierre Ferris  
Dantagnan

Acte de naissance de Ismaël Gaston Chabagné, né le vingt huit heures du matin, au lieu commun de Sabra, fils légitime de Pierre Chabagné, fatur, âgé de trente huit ans, et de Jeanne Hubert, sans profession, âgée de trente deux ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de Sabra.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Pierre Colmetteau, cadet, âgé de trente six ans, second témoin Pierre Ferris, sabotier, âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, Secrétaire de l'Administration de Sabra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Ismaël Gaston Chabagné  
Pierre Colmetteau  
Pierre Ferris  
Dantagnan

Acte de naissance de Ismaël Gaston Chabagné, né le vingt huit heures du matin, au lieu commun de Sabra, fils légitime de Pierre Chabagné, fatur, âgé de trente huit ans, et de Jeanne Hubert, sans profession, âgée de trente deux ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de Sabra.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Pierre Colmetteau, cadet, âgé de trente six ans, second témoin Pierre Ferris, sabotier, âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, Secrétaire de l'Administration de Sabra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Ismaël Gaston Chabagné  
Pierre Colmetteau  
Pierre Ferris  
Dantagnan

N<sup>o</sup> 17

Du 4 Mars



Beatrix Chavotte

Acte de naissance de Beatrix Chavotte, née le quatre Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Beatrix Chavotte, née le quatre Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Beatrix Chavotte, née le quatre Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Beatrix Chavotte  
Dantagnan

Du quatre Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Beatrix Chavotte, née le quatre Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Acte de naissance de Beatrix Chavotte, née le quatre Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Beatrix Chavotte, née le quatre Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Ferris, sabotier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Pierre Colmetteau, cadet, âgé de trente six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, Secrétaire de l'Administration de Sabra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Beatrix Chavotte  
Dantagnan

Du onze Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Acte de naissance de Germain Marguente, né le onze Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Germain Marguente, né le onze Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Etienne Ferris, sabotier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Pierre Colmetteau, cadet, âgé de trente six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, Secrétaire de l'Administration de Sabra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Germain Marguente  
Dantagnan

N<sup>o</sup> 18

Du 11 Mars

Germain Marguente  
Kelle

Acte de naissance de Germain Marguente, né le onze Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Germain Marguente, né le onze Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Etienne Ferris, sabotier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Pierre Colmetteau, cadet, âgé de trente six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, Secrétaire de l'Administration de Sabra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Germain Marguente  
Dantagnan

Acte de naissance de Germain Marguente, né le onze Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Germain Marguente, né le onze Mars mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Etienne Ferris, sabotier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Pierre Colmetteau, cadet, âgé de trente six ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, Secrétaire de l'Administration de Sabra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Germain Marguente  
Dantagnan

N<sup>o</sup> 11

Du 21 Février  
Thomas Gaston  
Chatagnier

Du vingt huit Février mil huit cent quatre vingt sept à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Thomas Gaston Chatagnier né à Coubrea, fils légitime de Pierre Chatagnier, père, âgé de trente huit ans, et de Jeanne Heubert, sa femme, âgée de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Coubrea.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Pierre Colmetteau, condamnés âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture Comptable suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de l'arrondissement de Coubrea, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Thomas Gaston Chatagnier  
Dantagnan

N<sup>o</sup> 12

Du 28 Février  
Alfred Lecomte

Du vingt huit Février mil huit cent quatre vingt sept à trois heures du soir.

Acte de naissance de Alfred Lecomte, né à grande ville de Coubrea, fils légitime de Louis Lecomte, père, âgé de trente neuf ans, et de Augustine Chevin, sa femme, âgée de trente un an, mariés et demeurant ensemble au lieu de Coubrea.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Louis Payron, fermier, âgé de quarante deux ans, second témoin Pierre Chatagnier, père, âgé de trente huit ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture Comptable suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de l'arrondissement de Coubrea, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Louis Payron fils  
Alfred Lecomte  
Thomas Gaston Chatagnier

Par acte en date du vingt deux Octobre mil huit cent dix à deux heures du soir, au lieu de Coubrea, commune de Coubrea, arrondissement de Coubrea, département de la Mayenne, nous, Notaire, soussigné, avons reçu de Monsieur Lecomte, père, âgé de trente neuf ans, et de Madame Chevin, sa femme, âgée de trente un an, mariés et demeurant ensemble au lieu de Coubrea, l'acte de naissance de leur enfant, né le vingt huit Février mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du soir.

Par acte en date du dix à deux heures du soir, au lieu de Coubrea, commune de Coubrea, arrondissement de Coubrea, département de la Mayenne, nous, Notaire, soussigné, avons reçu de Monsieur Lecomte, père, âgé de trente neuf ans, et de Madame Chevin, sa femme, âgée de trente un an, mariés et demeurant ensemble au lieu de Coubrea, l'acte de naissance de leur enfant, né le vingt huit Février mil huit cent quatre vingt sept, à trois heures du soir.

Décédé à Argenteuil (Seine et Oise) le dix huit Décembre mil huit cent soixante deux.

N<sup>o</sup> 17

Du 4 Mars



Du quatre Mars mil huit cent quatre vingt sept, à cinq heures du soir.

Acte de naissance de Berthe Chaumette, née à Coubrea, fille légitime de Jean Chaumette, père, âgé de quarante sept ans, et de Catherine Brochu, sa femme, âgée de trente neuf ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Coubrea, commune de Coubrea.

Berthe Chaumette  
Par acte en date du neuf Décembre mil huit cent onze au lieu de Coubrea, commune de Coubrea, département de la Mayenne, nous, Notaire, soussigné, avons reçu de Monsieur Chaumette, père, âgé de quarante sept ans, et de Madame Brochu, sa femme, âgée de trente neuf ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Coubrea, l'acte de naissance de leur enfant, né le quatre Mars mil huit cent quatre vingt sept, à cinq heures du soir.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Lavoine, fermier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Pierre Heubert, père, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture Comptable suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de l'arrondissement de Coubrea, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Berthe Chaumette  
Dantagnan

Chaumette

Sureau

Dantagnan

N<sup>o</sup> 18

Du 11 Mars

Germain Marquardt  
Kelle

Du onze Mars mil huit cent quatre vingt sept à deux heures du soir.

Acte de naissance de Germain Marquardt Kelle, né à Coubrea, fils légitime de Pierre Kelle, père, âgé de trente cinq ans, et de Marie Comant, sa femme, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Coubrea.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Eusebe Pierre Lavoine, fermier, âgé de vingt un an, second témoin Jean Gordon, condamnés, âgé de cinquante cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture Comptable suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de l'arrondissement de Coubrea, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Gordon  
Lavoine  
Dantagnan

N<sup>o</sup> 19

Du 14 Mars

Marian Augustin  
Rebour

Par acte en date du vingt  
un mars mil neuf cent  
et de la commune de  
Rebour, Marius Augustin  
Rebour, mari de Marie-Anne  
Rebour, sans part et ombre  
de mariage, avec Marie-  
Annie Rebour.

D. A. M. A. J. P.

Decede à Montauban (Eau  
de France) le 14 Mars mil  
neuf cent et soixante et un  
le sept octobre mil neuf  
cent et soixante et un -  
le Marie,

Lainzainy

Du quatorze Mars mil huit cent quatre  
sept, à six heures du matin.

Acte de naissance de Marie Augustine  
Rebour, née le jour de ce mois à six heures et quatre  
minutes du matin au lieu de St. André de Lubac, fille légitime  
de Auguste Rebour, jardinier, âgé de trente-cinq ans, et de  
Marie-Annie Rebour, sans part et ombre de mariage, ensemble  
démourant ensemble au lieu de St. André de Lubac.

L'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Cordou, coiffeur, âgé de cinquante  
cinq ans, Second témoin Jean Raymond, charron, âgé de  
quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
d'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Comté suivant la loi par moi soussigné  
Dantagnan, Maire de St. André de Lubac, faisant  
fonction d'officier public de l'état civil.

Cordou Raymond  
Rebour Dantagnan

Du deux Mars mil huit cent quatre vingt sept  
à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Joseph Gachet, né hier à neuf heures  
du soir au lieu de St. André de Lubac, fils légitime  
de Jean Gachet, laboureur, âgé de trente ans, et de Jeanne  
Thouge, sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et  
démourant ensemble au lieu de St. André de Lubac.

L'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin André Reche, ouvrier, âgé de  
soixante deux ans, Second témoin Jules Larrieu, garde champêtre,  
âgé de cinquante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
d'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Comté suivant la loi par moi soussigné  
Dantagnan, Maire de St. André de Lubac, faisant  
fonction d'officier public de l'état civil.

Reche Larrieu  
Gachet Dantagnan

Decede à Thourgnac (Eau  
de France) le 4 Mars 1971  
le 9 Mars 1971

N<sup>o</sup> 21

Du 6 Avril



Rothe Anita  
Boulland

Née à Sarlat (Bordeaux)  
le vingt cinq Janvier mil neuf  
cent cinquante trois.  
Le vingt et un Février  
mil neuf cent cinquante trois  
Le Marie

D. A. M. A. J. P.

Du six Avril mil huit cent quatre vingt sept  
deux heures du soir

Acte de naissance de Rothe Anita Boulland, née hier  
à sept heures du matin, au lieu de St. André de Lubac,  
fille légitime de Guillaume Boulland, palefrenier, âgé de  
trente ans, et de Françoise Pady, sans profession, âgée  
de trente cinq ans, mariés et demourant ensemble au lieu  
de St. André de Lubac.

L'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Hippolyte Chacornay, orfèvre,  
fortifié, âgé de cinquante ans, Second témoin Françoise  
Mougeon, couturière, âgée de trente ans, habitant de  
cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
d'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Comté suivant la loi par moi soussigné  
Dantagnan, Maire de St. André de Lubac, faisant  
fonction d'officier public de l'état civil.

Boulland Chacornay  
Mougeon Dantagnan

Du neuf Avril mil huit cent quatre vingt sept  
à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Jean Marie Vercaillon, né  
hier à six heures du matin, au lieu de St. André de Lubac,  
fils légitime de Louis Vercaillon, Vercaillon, forgeron, et  
de Marie-Anne Vercaillon, âgée de trente deux ans, et de Jeanne  
Gastin, sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariés et  
démourant ensemble au lieu de St. André de Lubac.

L'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Françoise Gachet, cultivateur, âgé  
de cinquante ans, Second témoin Pierre Thomas, laboureur, âgé  
de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
d'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Comté suivant la loi par moi soussigné  
Dantagnan, Maire de St. André de Lubac, faisant  
fonction d'officier public de l'état civil.

Gachet Thomas  
Vercaillon Dantagnan

Decede à Montauban (Eau  
de France) le 21 Mars 1971  
le 21 Mars 1971  
le Marie



N. 23

Du 12 Avril

Moari Donn

Acte de naissance de Charles Denis né le dix  
mois à onze heures du matin au lieu de Patoche, commune  
de St. André de Lubac, fils naturel de Jean Denis, cultivateur  
âgé de vingt quatre ans, actuellement au service militaire  
à St. André de Lubac, et de Jeanne Motard, sans profession  
âgée de dix huit ans, demeurant au dit lieu de Patoche, au  
lieu de l'infant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Pierre Ferron, laboureur, âgé de cinquante  
deux ans, second témoin Pierre Ferron, laboureur, âgé de dix sept  
huit ans habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
curé de St. André de Lubac, nous avons  
redigé le présent acte qui a été lu et déclaré  
par les témoins et par nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Louis Bouchard  
Dantagnan, officier de St. André de Lubac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil. Approuvé par  
moi, notaire.

*Signatures: Ferron, Ver. Geneviel*

Aujourd'hui vingt trois avril mil huit cent quatre  
vingt sept, à onze heures du matin, devant nous, notaire  
de St. André de Lubac, s'est présentée Jeanne Motard  
sans profession, âgée de dix huit ans, demeurant au lieu  
de Patoche, commune de St. André de Lubac, laquelle  
a déclaré vouloir reconnaître pour sa fille naturelle  
l'infant Marie Donn, né le dix de ce mois à onze heures  
du matin, le deux avril, comme fille naturelle de Jean Donn  
et de Jeanne Motard.

La dite déclaration faite en présence de Jean Bouchard  
Bouchard, cultivateur, âgé de trente deux ans, demeurant  
à St. André de Lubac, et de Pierre Ferron, laboureur, âgé de cinquante deux ans,  
demeurant à St. André de Lubac, lesquels ont signé avec  
nous après lecture, et ont déclaré que a été reconnu être  
masculin.

Le dit acte a été lu et déclaré par nous après lecture, et  
nous officier de l'état civil à jour  
vingt huit novembre mil neuf cent dix.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
curé de St. André de Lubac, nous avons  
redigé le présent acte qui a été lu et déclaré  
par les témoins et par nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Louis Bouchard  
Dantagnan, officier de St. André de Lubac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

*Signatures: Bouchard, Dantagnan*

N. 24

Du 12 Mai

Moari Donn



Acte de naissance de Charles Denis né le dix  
mois à onze heures du matin au lieu de Patoche, commune  
de St. André de Lubac, fils naturel de Jean Denis, cultivateur  
âgé de vingt quatre ans, actuellement au service militaire  
à St. André de Lubac, et de Jeanne Motard, sans profession  
âgée de dix huit ans, demeurant au dit lieu de Patoche, au  
lieu de l'infant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Alfred Goguet, laboureur, âgé de vingt deux  
ans, demeurant à Badilles sur Dantagnan, second témoin Pierre  
Ferron, laboureur, âgé de dix sept huit ans, habitant de  
cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
curé de St. André de Lubac, nous avons redigé le présent acte qui a été  
lu et déclaré par les témoins et par nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Louis Bouchard  
Dantagnan, officier de St. André de Lubac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

*Signatures: Perreaut, Alfred Goguet, Dantagnan*

Aujourd'hui vingt trois avril mil huit cent quatre  
vingt sept, à onze heures du matin, devant nous, notaire  
de St. André de Lubac, s'est présentée Jeanne Motard  
sans profession, âgée de dix huit ans, demeurant au lieu  
de Patoche, commune de St. André de Lubac, laquelle  
a déclaré vouloir reconnaître pour sa fille naturelle  
l'infant Marie Donn, né le dix de ce mois à onze heures  
du matin, le deux avril, comme fille naturelle de Jean Donn  
et de Jeanne Motard.

La dite déclaration faite en présence de Jean Bouchard  
Bouchard, cultivateur, âgé de trente deux ans, demeurant  
à St. André de Lubac, et de Pierre Ferron, laboureur, âgé de cinquante deux ans,  
demeurant à St. André de Lubac, lesquels ont signé avec  
nous après lecture, et ont déclaré que a été reconnu être  
masculin.

Le dit acte a été lu et déclaré par nous après lecture, et  
nous officier de l'état civil à jour  
vingt huit novembre mil neuf cent dix.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
curé de St. André de Lubac, nous avons  
redigé le présent acte qui a été lu et déclaré  
par les témoins et par nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Louis Bouchard  
Dantagnan, officier de St. André de Lubac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

*Signatures: Ferron, Dantagnan*

10:27

Du 12 Mai

Marianne Anna  
Blaise Barbier

Mariage & M. de la...  
Blaise Barbier...  
Marianne Anna...  
Blaise Barbier...  
Marianne Anna...  
Blaise Barbier...

Du Dodec Mai mil huit cent quatre vingt sept  
à deux heures du matin.

Acte de naissance de Marie Anna Blaise Barbier  
à jour à cinq heures du matin au lieu du Bata, commune  
de l'Abbaye de Cubzac, fille légitime de Louis Barbier, âgé  
de vingt huit ans, et de Anne Blanch, sa femme, âgée  
de vingt ans, mariés et demeurant ensemble au lieu  
du Bata.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Cordou, fils, cordouan, âgé de vingt  
huit ans, second témoin Pierre Chatagnier, fableur, âgé de  
trente huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin  
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Cubzac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Cordou Louis Barbier

Chatagnier Dantagnan

10:28

Du 17 Mai

Marianne Rosset  
Rosset

Acte en date du...  
Marianne Rosset...  
Rosset...  
Marianne Rosset...  
Rosset...

Du dix Sept Mai mil huit cent quatre vingt sept  
à deux heures du matin.

Acte de naissance de Marie Rosset, née le  
quatre de mai à quatre heures du matin, fille légitime  
de Charles Lucien Rosset, négociant, âgé de vingt cinq ans,  
et de Marguerite Jean Céron, son épouse, âgée de  
vingt ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg de  
l'Abbaye de Cubzac, au lieu de l'enfant.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, Jean Gabard, menuisier, âgé de quarante  
sept ans, second témoin, Paul Louis Duffery, et de l'Abbaye  
de Cubzac, âgé de vingt sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin  
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Cubzac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

C. Rosset Gabard Duffery  
Paul Duffery Dantagnan

10:29

Du 6 Juin

Jeanne Barbier



Acte de naissance de Jeanne Barbier, née le  
sept à deux heures du matin, au lieu de Balong, commune de l'Abbaye  
de Cubzac, fille légitime de Jacques Barbier, cultivateur,  
âgé de vingt quatre ans, et de Anne Faure, son épouse,  
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble  
au dit lieu de Balong.

Du six Juin mil huit cent quatre vingt sept  
à deux heures du matin.

Acte de naissance de Jeanne Barbier, née le  
sept à deux heures du matin, au lieu de Balong, commune de l'Abbaye  
de Cubzac, fille légitime de Jacques Barbier, cultivateur,  
âgé de vingt quatre ans, et de Anne Faure, son épouse,  
âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble  
au dit lieu de Balong.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, Botreau Laforgue, cultivateur, âgé  
de trente huit ans, second témoin, Alfred Gagnez, cultivateur,  
âgé de vingt trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoins ont signé avec nous après lecture, et que le déclarant  
qui a été mélangé.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin  
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Cubzac, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

Laforgue Alfred Gagnez

10:30

Du 14 Juin

Thérèse Davia

Mariage & M. de la...  
Thérèse Davia...  
Davia...  
Thérèse Davia...  
Davia...

Du quatorze Juin mil huit cent quatre vingt sept  
à deux heures du matin.

Acte de naissance de Thérèse Davia, née le  
cinq de mai à quatre heures du matin, fille légitime  
de Guillaume Davia, carrier, âgé de trente trois  
ans, et de Marie Pignone, son épouse, âgée de vingt  
quatre ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg de  
l'Abbaye de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, Jean Cordou, fils, cordouan, âgé de trente  
ans, second témoin, Jean Cordou, fils, cordouan, âgé de  
vingt quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin  
Dantagnan, Maire de l'Abbaye de Cubzac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Davia Cordou Barbier  
Dantagnan

N.° 81

Du 30 juin

Victoire Beaumont

Acte de naissance de Victor Beaumont, né le huit de mai à sept heures du soir, au bourg de Subra, fils légitime de Jacques Beaumont, âgé de trente sept ans, et de Marie Vignon, son épouse, âgée de quarante ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubra.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premiers témoins Jean Raymond, charronnier, âgé de quarante neuf ans, second témoin Pierre Fourni, laboureur, âgé de cinquante trois ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par lui et le déclarant ont signé avec nous après lecture. Contaté devant nous par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Raymond Jacques  
Fourni Pierre  
Dantagnan Louis Martin

N.° 82

Du 29 juin

Marie Madeleine Chevalier

Acte de naissance de Marie Madeleine Chevalier, née le huit de mai à six heures du soir au bourg de St André de Cubra, fille légitime de Frédéric Chevalier, gardien, âgé de trente ans, et de Louise Fonten, son épouse, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubra.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premiers témoins Pierre Fourni laboureur, âgé de cinquante deux ans, second témoin Elie Larrivé, garde champêtre, âgé de cinquante huit ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par lui et le déclarant ont signé avec nous après lecture. Contaté devant nous par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Fourni Pierre  
Larrivé Elie  
Dantagnan Louis Martin

N.° 83

Du 29 juin



Lauréat André Bénisse

Décédé à Bordeaux le vingt cinq septembre mil neuf cent cinquante six. Le deux octobre mil neuf cent cinquante six. Se faire.

Acte de naissance de Victor Beaumont, né le huit de mai à sept heures du soir, au bourg de Subra, fils légitime de Jacques Beaumont, âgé de trente sept ans, et de Marie Vignon, son épouse, âgée de quarante ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubra.

N.° 84

Du 1<sup>er</sup> juillet

Marie Louise Albert

Reconnaissance

La première espérance de l'acte de reconnaissance ci dessus a été enregistré et énoncé par le greffier à St André de Cubra, le vingt juillet 1887, f.° 73 v. c. 2.

Signé David  
Dantagnan Louis Martin

Acte de naissance de Victor Beaumont, né le huit de mai à sept heures du soir, au bourg de Subra, fils légitime de Jacques Beaumont, âgé de trente sept ans, et de Marie Vignon, son épouse, âgée de quarante ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubra.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premiers témoins Elie Larrivé, garde champêtre, âgé de cinquante huit ans, second témoin Jean Bourgeois, propriétaire, âgé de cinquante cinq ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par lui et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant nous par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Bourgeois Jean  
Larrivé Bénisse Jean

Acte de reconnaissance de Marie Louise Albert, née à Bordeaux le deux Décembre mil huit cent quatre vingt six.

La dite déclaration faite en présence de Pierre Elie Larrivé, garde champêtre, âgé de cinquante huit ans, et Victor Massignol, entrepreneur, âgé de quarante sept ans, habitants de cette commune, lesquels ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qui a été lu et déclaré.

Contaté devant nous par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Massignol Victor  
Larrivé Bénisse Jean

N° 57

Du 11 juillet

Jean Beaumont

Deuxième feuille mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du matin.  
 Acte de naissance de Jean Beaumont, né hier à deux heures du matin au lieu de Chauvin communal de l'arrondissement de Cubzac, fils légitime de Jean Beaumont, bourgeois de Cubzac, âgé de trente quatre ans, marié et demeurant ensemble au dit lieu de Chauvin.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Léon Peyron, quarante ans, Second témoin Adolphe Larrain, cinquante ans, habitant de cette commune.  
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui a été lu et déclaré par le père de l'enfant, et non le déclarant qui a été déclaré par le père de l'enfant, et non le déclarant qui a été déclaré par le père de l'enfant.

Rodolphe Larrain J. Peyron  
 J. Peyron

N° 58

Du 11 juillet

Léon Clureau

Deuxième feuille mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du matin.  
 Acte de naissance de Léon Clureau, né hier à deux heures du matin au lieu de Chauvin communal de l'arrondissement de Cubzac, fils légitime de Jérôme Clureau, employé au chemin de fer de l'état, âgé de trente huit ans, et de Marie Antoinette Bardin, sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Chauvin.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Alfred Guillot, employé au chemin de fer de l'état, âgé de vingt deux ans, Second témoin Jean Boudin, employé au chemin de fer de l'état, âgé de vingt huit ans, habitant de cette commune.  
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui a été lu et déclaré par le père de l'enfant, et non le déclarant qui a été déclaré par le père de l'enfant, et non le déclarant qui a été déclaré par le père de l'enfant.

A. Guillot J. Boudin

N° 59

Du 18 juillet

Jean Pascal Donis



Deuxième feuille mil huit cent quatre vingt sept, à deux heures du matin.  
 Acte de naissance de Jean Pascal Donis, né hier à deux heures du matin au lieu de Chauvin communal de l'arrondissement de Cubzac, fils légitime de Jean Donis, marié, âgé de vingt sept ans, et de Jeanne Chauvin, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Chauvin.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Joseph Roy, menuisier, âgé de trente deux ans, Second témoin Louis Boudin, plâtrier, âgé de trente ans, habitant de cette commune.  
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte qui a été lu et déclaré par le père de l'enfant, et non le déclarant qui a été déclaré par le père de l'enfant, et non le déclarant qui a été déclaré par le père de l'enfant.

J. Donis J. Roy Louis Boudin

Du 20 juillet

Marie Dubouché

Deuxième feuille mil huit cent quatre vingt sept, à quatre heures du soir.  
 Acte de naissance de Marie Dubouché, née hier à quatre heures du soir au lieu de Plagnac communal de l'arrondissement de Cubzac, fille naturelle de Jean Dubouché, sans profession, âgé de vingt trois ans, demeurant au dit lieu de Plagnac, et de son père inconnu.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
 Premier témoin Marie Larrain, garde champêtre, âgée de cinquante huit ans, Second témoin Pierre Peyron, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par Madame Vige, sage femme, demeurant à Cubzac de l'arrondissement de Cubzac, nous avons redigé le présent acte qui a été lu et déclaré par le déclarant, et non le déclarant qui a été déclaré par le déclarant, et non le déclarant qui a été déclaré par le déclarant.

Marie Larrain Pierre Peyron

Marié à Perpignan (Pyrénées Orientales) le six de ce mois mil neuf cent dix sept avec Amélie Béthie-Marguerite Baret.  
 Le mariage a été célébré mil neuf cent dix sept.  
 Décédé à Perpignan (Pyrénées Orientales) le cinq juillet mil neuf cent dix sept.  
 Co Maire.

Par l'acte de mariage en date du vingt cinq juin mil huit cent quatre vingt sept, Jean Rodout et Jeanne Dubouché ont reconnu et légitimé l'enfant Marie Dubouché, née le dix sept de ce mois au lieu de Plagnac, et non le déclarant qui a été déclaré par le déclarant, et non le déclarant qui a été déclaré par le déclarant.

J. Rodout J. Dubouché

N. 89

Du 10 Aoust

Catherine Montaugon

Par acte en date du dixième jour du mois d'août mil huit cent quatre vingt sept, devant moi, notaire public de la commune de Montaugon, ont comparu lesdits Catherine Montaugon, épouse de Jean Montaugon, marchand journalier, âgé de trente deux ans, et de Jeanne Andouin, son épouse, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac, sur le territoire de la commune de Montaugon.

Il a été convenu que le dit Jean Montaugon, marchand journalier, âgé de trente deux ans, et de Jeanne Andouin, son épouse, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac, sur le territoire de la commune de Montaugon, ont déclaré vouloir se séparer de biens communs.

Du dix Aoust mil huit cent quatre vingt sept, à trois heures du soir, acte de naissance de Jean Marie Galoup, né le quinze Aoust, à sept heures du matin, au bourg de Cubzac, fils légitime de Jean Galoup, professeur, âgé de quarante trois ans, et de ses femmes Duranthen, son épouse, âgée de trente quatre ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le second enfant a été reconnu être Jeanne Duranthen, née le six Aoust, à sept heures du matin, au bourg de Cubzac, fille légitime de Jean Duranthen, pharmacien, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le tiers et le déclarant ont signé avec nous, après lecture.

Composé suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Montaugon Raymond Jeanne Duranthen

Du dix Aoust mil huit cent quatre vingt sept, à trois heures du soir, acte de naissance de François Arnaud, né le dix Aoust, à sept heures du matin, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Louis Georges Arnaud, tisserand, âgé de vingt sept ans, et de Marie Jeanne Penau, son épouse, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le second enfant a été reconnu être Jeanne Duranthen, née le six Aoust, à sept heures du matin, au bourg de Cubzac, fille légitime de Jean Duranthen, pharmacien, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le tiers et le déclarant ont signé avec nous, après lecture.

Composé suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Arnaud Jeanne Duranthen

N. 81

Du 17 Aoust



Jean Marie Galoup

Du dix sept Aoust mil huit cent quatre vingt sept, à trois heures du soir, acte de naissance de Jean Marie Galoup, né le quinze Aoust, à sept heures du matin, au bourg de Cubzac, fils légitime de Jean Galoup, professeur, âgé de quarante trois ans, et de ses femmes Duranthen, son épouse, âgée de trente quatre ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le second enfant a été reconnu être Jeanne Duranthen, née le six Aoust, à sept heures du matin, au bourg de Cubzac, fille légitime de Jean Duranthen, pharmacien, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le tiers et le déclarant ont signé avec nous, après lecture.

Composé suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Galoup Jeanne Duranthen

N. 82

Du 20 Aoust

Antoine Bertheau

Par acte en date du dixième jour du mois d'août mil huit cent quatre vingt sept, devant moi, notaire public de la commune de Montaugon, ont comparu lesdits Antoine Bertheau, tisserand, âgé de vingt sept ans, et de Marie Jeanne Penau, son épouse, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Du vingt Aoust mil huit cent quatre vingt sept, à trois heures du soir, acte de naissance de Antoine Bertheau, né le dix Aoust, à sept heures du matin, au bourg de Montaugon, commune de Cubzac, fils légitime de Jean Bertheau, cultivateur, âgé de trente ans, et de Marie Jeanne Penau, son épouse, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Montaugon.

Le second enfant a été reconnu être Marie Jeanne Penau, née le six Aoust, à sept heures du matin, au bourg de Cubzac, fille légitime de Jean Penau, cultivateur, âgé de trente ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à moi faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le tiers et le déclarant ont signé avec nous, après lecture.

Composé suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Bertheau Antoine Penau

N. 43  
 Du 24 Août  
 Jean Larocheau  
 Du vingt trois Août mil huit cent quatre  
 vingt sept, à deux heures du soir.  
 Acte de naissance de Jean Larocheau, né le  
 jour à deux heures du soir au Bourg de St André de Cubzac,  
 fils légitime de Pierre Larocheau, bourgeois  
 de cinquante huit ans, et de Jeanne Cabutreau, son épouse,  
 âgée de trente ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg  
 de St André de Cubzac.  
 Le said enfant a été reconnu être féminin.  
 Premier témoin Fernand Gaillard, maraîcher, âgé de  
 vingt huit ans, second témoin Octave Laforgue, bourgeois,  
 âgé de trente huit ans, habitants de cette commune.  
 Sur la requête et présentation à nous faite par le  
 père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
 témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
 Compté devant la loi par moi soussigné, Maire de  
 Dantagnan, Mair de St André de Cubzac, en faisant  
 fonction d'officier public de l'état civil.

Larocheau Cabutreau  
 Gaillard Laforgue  
 Dantagnan Mair de St André de Cubzac en faisant  
 fonction d'officier public de l'état civil.

N. 44  
 Du 31 Août  
 Mair de St André de Cubzac  
 Du vingt quatre Août mil huit cent quatre  
 vingt sept, à deux heures du soir.  
 Acte de naissance de Abelin Pierre Louis Boyer, né  
 le jour à deux heures du soir au Bourg de St André de  
 Cubzac, fils légitime de Jean Boyer, limonadier, âgé de  
 trente quatre ans, et de Catherine Glacé, sa femme, âgée de  
 vingt neuf ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg  
 de St André de Cubzac.  
 Le said enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Pierre Ferrier Sabotier, âgé de cinquante  
 deux ans, second témoin Blaise Larrieu, garde Champêtre, âgé  
 de cinquante huit ans, habitants de cette commune.  
 Sur la requête et présentation à nous faite par  
 Madam Larrieu, sa femme, à St André de Cubzac, nous  
 avons rédigé le présent acte que le témoin et le  
 déclarant ont signé avec nous après lecture.  
 Compté devant la loi par moi soussigné, Maire de  
 Dantagnan, Mair de St André de Cubzac, en faisant  
 fonction d'officier public de l'état civil.

Blaise Larrieu Sabotier  
 Larrieu Larrieu  
 Dantagnan Mair de St André de Cubzac en faisant  
 fonction d'officier public de l'état civil.

N. 45  
 Du 3 Septembre  
 Du trois Septembre mil huit cent quatre  
 vingt sept, à deux heures du soir.  
 Acte de naissance de Jean Bernard, né le  
 jour à deux heures du soir au Bourg de St André de Cubzac,  
 fils légitime de Pierre Auguste Vincent, charbon, âgé de  
 vingt trois ans, et de Marie Gachet, son épouse,  
 âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble  
 à St André de Cubzac.  
 Le said enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Jean Bernard, époux, âgé de trente  
 ans, second témoin Auguste Gachet, forgeron, âgé de cinquante  
 cinq ans, habitants de cette commune.  
 Sur la requête et présentation à nous faite par le  
 père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
 témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
 Compté devant la loi par moi soussigné, Maire de  
 Dantagnan, Mair de St André de Cubzac, en faisant  
 fonction d'officier public de l'état civil.

Gachet Bernard  
 Vincent Dantagnan  
 Dantagnan Mair de St André de Cubzac en faisant  
 fonction d'officier public de l'état civil.

N. 46  
 Du 10 Septembre  
 Du dix Septembre mil huit cent quatre  
 vingt sept, à deux heures du soir.  
 Acte de naissance de Jules Alfred Morin, né le  
 jour à deux heures du soir au Bourg de St André de Cubzac,  
 fils légitime de Michel Morin, cordonnier, âgé de trente  
 sept ans, et de Jeanne Poirreau, son épouse, âgée de  
 trente cinq ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg  
 de St André de Cubzac.  
 Le said enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Pierre Desobles, pharmacien, âgé  
 de trente six ans, second témoin Ludovic Chéreau, vigneron,  
 âgé de trente trois ans, habitants de cette commune.  
 Sur la requête et présentation à nous faite par  
 le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que  
 le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
 Compté devant la loi par moi soussigné, Maire de  
 Dantagnan, Mair de St André de Cubzac, en faisant  
 fonction d'officier public de l'état civil.

Desobles Chéreau  
 Dantagnan Mair de St André de Cubzac en faisant  
 fonction d'officier public de l'état civil.

Marie à Paris - Mair de  
 St André de Cubzac - le vingt  
 trois Août mil huit cent quatre  
 vingt sept. Marie Oclaire,  
 de vingt trois Août mil huit  
 cent quatre vingt sept.  
 Le Maire.

N. 47

Du 16 7<sup>bre</sup>

Jean Adolphe  
Moano

Du six Septembre mil huit cent quatre  
vingt sept, à deux heures du soir,  
Acte de naissance de Jean Adolphe Moano, né le  
à deux heures du matin, au Bourg de St. André de Culbrae,  
fils légitime de Jean Moano, bouclier, âgé de vingt deux ans,  
et de Marie Beaumont, sans profession, âgé de vingt  
un an, mariés et demeurant ensemble au Bourg de  
St. André de Culbrae.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Laurent Duboucard, garçon bouclier,  
âgé de vingt deux ans, second témoin Baptiste Moano, garçon  
âgé de vingt quatre ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que  
les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Comptable suivant la loi par moi Emile Martini  
Dantagon, Maire de St. André de Culbrae, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Duboucard Moano  
Martini Dantagon

Sur acte en date du 16  
septembre mil huit cent  
quatre vingt sept, au  
Bourg de St. André de  
Culbrae, Jean Adolphe  
Moano, âgé de vingt  
deux ans, a été déclaré  
fils légitime de Jean  
Moano, bouclier, et de  
Marie Beaumont, sans  
profession, mariés et  
demeurant ensemble au  
Bourg de St. André de  
Culbrae.

N. 48

Du 17 7<sup>bre</sup>

Jean Jacq  
Bertrand

Du quinze Septembre mil huit cent quatre  
vingt sept, à deux heures du matin,  
Acte de naissance de Jean Jacq Bertrand, né le  
deuxième à sept heures du soir, au Bourg de St. André de Culbrae,  
fils légitime de Jean George Bertrand, bourgeois, âgé de vingt  
sept ans, et de Thérèse Amélie Gauthier, sans profession, âgée  
de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg  
de St. André de Culbrae.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Raymond Chardonnet, âgé de  
quarante neuf ans, second témoin Pierre Rivier, Sabotier, âgé  
de cinquante deux ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que  
les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Comptable suivant la loi par moi Emile Martini  
Dantagon, Maire de St. André de Culbrae, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Raymond Jean Gauthier Bertrand

Sur acte en date du 15  
septembre mil huit cent  
quatre vingt sept, au  
Bourg de St. André de  
Culbrae, Jean Jacq  
Bertrand, âgé de vingt  
sept ans, a été déclaré  
fils légitime de Jean  
George Bertrand, bourgeois,  
et de Thérèse Amélie  
Gauthier, sans profession,  
mariés et demeurant  
ensemble au Bourg de  
St. André de Culbrae.

N. 49

Du 16 7<sup>bre</sup>

Leon Doucet

Du six Septembre mil huit cent quatre  
vingt sept, à dix heures du matin,  
Acte de naissance de Leon Doucet, né le  
deuxième à onze heures du soir au Bourg de St. André de Culbrae,  
fils légitime de Joseph Doucet, directeur d'un cinquième  
pension, âgé de quarante six ans, et de Julia Carreau, sans  
profession, âgée de trente huit ans, mariés et demeurant  
ensemble à Aubertou, département de la Loire.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Arnaud Bert, charpentier, âgé de  
quarante deux ans, second témoin Jean Perraud, coiffeur,  
âgé de soixant ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que  
les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Comptable suivant la loi par moi Emile Martini  
Dantagon, Maire de St. André de Culbrae, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Doucet Bert Perraud  
Martini Dantagon

N. 50

Du 8 8<sup>bre</sup>

Germain Pieg

Du huit Octobre mil huit cent quatre vingt sept  
à onze heures du matin,  
Acte de naissance de Germain Pieg, né le  
deuxième à deux heures du matin au Bourg de St. André de Culbrae,  
fils légitime de Jules Pieg, pasteur, âgé  
de trente ans, et de Angèle Ravier, sans profession, âgée  
de vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble au  
dit Bourg de Culbrae.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Combet, bûcheron, âgé de vingt  
cinq ans, second témoin Adolphe Vincent, commis, âgé  
de vingt sept ans, demeurant à Aubertou, et le premier  
témoin à St. André de Culbrae.  
Sur la requête et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que  
les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Comptable suivant la loi par moi Emile Martini  
Dantagon, Maire de St. André de Culbrae, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Pieg Combet Vincent  
Martini Dantagon

N. 13

Du 10 8<sup>br</sup>

Catherine Olivier

Du dix Octobre mil huit cent quatre vingt sept à neuf heures du matin  
Acte de naissance de Catherine Olivier, née le sept de ce mois à trois heures et demie du soir au lieu de Coevorf, commune de St. André de Lubec, fille légitime de Laurent Olivier, propriétaire âgé de trente-cinq ans, et de Anne Loydet, sans profession, âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Coevorf.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin François Poulhan, cordonnier, âgé de vingt sept ans, second témoin Pierre Ducaucis, bouvier, âgé de cinquante un an, demeurant à Chataignier, et le premier témoin à St. André de Lubec.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de St. André de Lubec, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Laurent Olivier, J. P. Poulhan

Quarante et un Dantagnan

Du deux Octobre mil huit cent quatre vingt sept à dix heures du matin.

Acte de naissance de Elifide Colmeteau, née à cinq heures et demie du matin au lieu de St. André de Lubec, fille légitime de Pierre Colmeteau, cordonnier, âgé de trente sept ans, et de Marie Argente, Coquet, sans profession, âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de St. André de Lubec.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Trovri, sabotier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Pierre Chataignier, factier, âgé de trente huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de St. André de Lubec, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Elifide Colmeteau  
Dantagnan Chataignier

N. 13

Du 14 8<sup>br</sup>

Martin Aubertin  
Waron

Du quatorze Octobre mil huit cent quatre vingt sept, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Marie Antoinette Waron, née le huit à trois heures et demie du soir au lieu de St. Pierre de Lubec, commune de St. André de Lubec, fille légitime de Paul Adolphe Charbon, bouvier, âgé de vingt sept ans, et de Madeleine Justine Perrot, sans profession, âgée de vingt quatre ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de la commune de St. Pierre.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Gabriel Bocher, bouvier, âgé de vingt trois ans, second témoin Antoine Perrier, cultivateur, âgé de quarante cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de St. André de Lubec, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

A. Karsig A. Brogue Gerdon  
Dantagnan

N. 14

Du 16 8<sup>br</sup>

Pierre Bistreau

Du seize Octobre mil huit cent quatre vingt sept à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Pierre Bistreau, né à six heures du soir au lieu de la fosse, commune de St. Pierre de Lubec, fils légitime de Pierre Bistreau, cultivateur, âgé de vingt huit ans, et de Marie Gastonnet, sans profession, âgée de dix neuf ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la fosse commune de St. Pierre de Lubec.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Pierre Doreis, cultivateur, âgé de cinquante deux ans, second témoin Pasteur Anstam, âgé de cinquante cinq ans, habitants de la commune de St. Pierre de Lubec, et le second commun de St. Pierre.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de St. André de Lubec, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Pierre Bistreau  
Dantagnan

Acte en date du dix Octobre mil huit cent quatre vingt sept, à dix heures du matin, constatant la naissance de Catherine Olivier, née le sept de ce mois à trois heures et demie du soir au lieu de Coevorf, commune de St. André de Lubec, fille légitime de Laurent Olivier, propriétaire âgé de trente-cinq ans, et de Anne Loydet, sans profession, âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Coevorf.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin François Poulhan, cordonnier, âgé de vingt sept ans, second témoin Pierre Ducaucis, bouvier, âgé de cinquante un an, demeurant à Chataignier, et le premier témoin à St. André de Lubec.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de St. André de Lubec, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Laurent Olivier, J. P. Poulhan

Quarante et un Dantagnan

Du deux Octobre mil huit cent quatre vingt sept à dix heures du matin.

Acte de naissance de Elifide Colmeteau, née à cinq heures et demie du matin au lieu de St. André de Lubec, fille légitime de Pierre Colmeteau, cordonnier, âgé de trente sept ans, et de Marie Argente, Coquet, sans profession, âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble au lieu de St. André de Lubec.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Trovri, sabotier, âgé de cinquante deux ans, second témoin Pierre Chataignier, factier, âgé de trente huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte Martin Dantagnan, Maire de St. André de Lubec, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Elifide Colmeteau  
Dantagnan Chataignier



N. 11  
Du 19<sup>g</sup>  
Marthe Marie  
Coyppandier

Du dix neuf Octobre mil huit cent quatre vingt sept, à cinq heures du soir.  
Acte de naissance de Marthe Marie Coyppandier  
née le dix sept de ce mois à deux heures du matin, au lieu  
gareon de magasin, âgé de vingt six ans, et de Marie  
Hillet, son épouse, âgée de vingt six ans, mariés et  
demeurant ensemble au Bourg de St. André de Lubrae.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Ferris Sablier, âgé de cinquante  
deux ans, second témoin Pierre Edouard Ferris Sablier, âgé  
de vingt cinq ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation a été faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant le loi par moi Comte Marc  
Dantagnan, M. A. de St. André de Lubrae, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

Christine Coyppandier C. Ferris  
Dantagnan

N. 16  
Du 27<sup>g</sup>

Du vingt cinq Octobre mil huit cent quatre  
vingt sept, à deux heures du matin.  
Acte de naissance de Marie Bourricaud, née hier  
à onze heures du soir, au lieu de Rivorb, commune de  
St. André de Lubrae, fille légitime de Pierre Bourricaud  
cultivateur, âgé de vingt huit ans, et de Jeanne Perron  
son épouse, âgée de vingt trois ans, mariés et  
demeurant ensemble au dit lieu de Rivorb.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Marie Montaut, marchand, âgé  
de cinquante six ans, second témoin Charles Gaillien  
marchand, âgé de trente ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation a été faite par  
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que  
le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant le loi par moi Comte Marc  
Dantagnan, M. A. de St. André de Lubrae, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Bourricaud Marie  
Caillien C. Montaut  
Dantagnan

Acte noté en date du premier  
juin mil neuf cent sept inscrit  
à la mairie de Saint Germain  
après la naissance et constaté  
dans l'acte de mariage avec André Pelletan.  
Sont mention faite  
après nous, officier de l'état civil,  
le quatre juin mil neuf cent sept.  
Dantagnan  
Décédé à Fargues  
St. H. Laure (père) et  
deux huit Décédé mil  
neuf cent soixant dix  
sept -  
le 24 Décembre 1878  
le 9 aue,

N. 17  
Du 3<sup>g</sup>

Du trois Novembre mil huit cent quatre  
vingt sept, à onze heures du matin.  
Acte de naissance de Helon Marie Gabrielle  
Bolotte, née hier à une heure et demi de matin, au  
Bourg de St. André de Lubrae, fille légitime de Thomas  
Oscar Bolotte marchand, âgé de trente six ans,  
et de Marie Louise Eugénie Gabrielle Maillie, son  
épouse, âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant  
ensemble au Bourg de St. André de Lubrae.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Christophel Laquette, propriétaire,  
âgé de vingt six ans, second témoin Jean Des, tisserand,  
âgé de trente six ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation a été faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant le loi par moi Comte Marc  
Dantagnan, M. A. de St. André de Lubrae, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Dantagnan  
Bolotte Jean Des  
Larrogolle

N. 18  
Du 7<sup>g</sup>

Du sept Novembre mil huit cent quatre vingt sept  
à quatre heures du soir, Acte de naissance de Jeanne  
Marie à six heures du matin, au lieu de Rivorb, commune de  
St. André de Lubrae, fille légitime de Pierre  
Léon, cultivateur, âgé de vingt sept ans, et de Jeanne  
Léon, son épouse, âgée de dix neuf ans, mariés et  
demeurant ensemble au dit lieu de Rivorb.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Louis Lagren, cultivateur, âgé de trente  
six ans, second témoin Christian Elie, marchand, âgé de  
vingt six ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation a été faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant le loi par moi Comte Marc  
Dantagnan, M. A. de St. André de Lubrae, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Larrogolle  
Bolotte Jean Des  
Dantagnan

Acte noté en date du six  
mars mil neuf cent sept inscrit sur  
le registre de l'état civil de cette commune,  
après la naissance et constaté dans l'acte de mariage  
avec Gaston Marie Théophile Maillie.  
Sont mention faite par nous,  
officier de l'état civil, le dix deux  
mil neuf cent sept.  
Dantagnan

N<sup>o</sup> 11  
Du 19<sup>th</sup> fev  
Marthe Marie  
Cayssandier

Deux dix neuf Octobre mil huit cent quatre vingt sept, à cinq heures du soir.  
Acte de naissance de Marthe Marie Cayssandier  
qui le dit sept de ce mois à deux heures du matin, au lieu  
de St. Andre de Lubra, fille legitime de Jean Cayssandier  
garcon de magasin, age de vingt six an, et de Marie  
Hillet son épouse, age de vingt trois an; marié et  
demeurant ensemble au lieu de St. Andre de Lubra.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Alexis Salatin, age de cinquante  
deux an, second témoin Pierre Edouard Fournier Salatin, age  
de vingt cinq an, habitant de cette commune.  
Sur la requisiion et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comité de Canton  
Dantagnan, Maire de St. Andre de Lubra, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

Guillaume Cayssandier C. Ferrier  
Dantagnan

N<sup>o</sup> 16  
Du 25<sup>th</sup> 8<sup>me</sup>

De vingt cinq Octobre mil huit cent quatre  
vingt sept, à dix heures du matin.  
Acte de naissance de Marie Bourricaud, née trois  
à onze heures du soir, au lieu de Biobre commune de  
St. Andre de Lubra, fille legitime de Pierre Bourricaud  
cultivateur, age de vingt huit an, et de Jeanne Bernier,  
sans profession, age de vingt trois an; marié et  
demeurant ensemble au dit lieu de Biobre.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Marie Moret, marchand, age  
de cinquante trois an, second témoin Charles Caillan  
marchand, age de trente an, habitant de cette commune.  
Sur la requisiion et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comité de Canton  
Dantagnan, Maire de St. Andre de Lubra, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Bourricaud  
Charles Caillan  
C. Moret C. Moret  
Dantagnan

Acte de naissance de Marie Bourricaud, née trois à onze heures du soir, au lieu de Biobre commune de St. Andre de Lubra, fille legitime de Pierre Bourricaud cultivateur, age de vingt huit an, et de Jeanne Bernier, sans profession, age de vingt trois an; marié et demeurant ensemble au dit lieu de Biobre.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Marie Moret, marchand, age de cinquante trois an, second témoin Charles Caillan marchand, age de trente an, habitant de cette commune.  
Sur la requisiion et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comité de Canton Dantagnan, Maire de St. Andre de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.  
Bourricaud Moret  
C. Moret C. Moret  
Dantagnan

N<sup>o</sup> 17  
Du 3<sup>th</sup> 9<sup>me</sup>  
Hélène Mathilde  
Gabrielle Polotte

Decede à Montagne  
Jean Gracide (deceased)  
Hector (deceased) le huit Mars  
mil neuf cent soixante  
seize -  
le 13 Mars 1926.

le 13 Mars 1926.  
C. Gracide

De trois Novembre mil huit cent quatre vingt sept, à onze heures du matin.  
Acte de naissance de Hélène Mathilde Gabrielle  
Polotte, née trois à onze heures du matin, au  
lieu de St. Andre de Lubra, fille legitime de Jean  
Oscar Polotte marchand tailleur, age de trente six an  
et de Marie Louise Bourguin Gabrielle, sans profession  
age de vingt huit an; marié et demeurant  
ensemble au lieu de St. Andre de Lubra.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Charles Lasquett, procureur  
age de vingt six an, second témoin Jean Duvet, tailleur  
age de trente six an, habitant de cette commune.  
Sur la requisiion et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comité de Canton  
Dantagnan, Maire de St. Andre de Lubra, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Dantagnan  
Polotte Jean Duvet  
L. Lasquett

N<sup>o</sup> 18  
Du 7<sup>th</sup> 9<sup>me</sup>  
Jeanne Suran

Acte de naissance de Jeanne Suran, née trois à onze heures du soir, au lieu de Biobre commune de St. Andre de Lubra, fille legitime de Pierre Suran cultivateur, age de vingt huit an, et de Jeanne Bernier, sans profession, age de vingt trois an; marié et demeurant ensemble au dit lieu de Biobre.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Marie Moret, marchand, age de cinquante trois an, second témoin Charles Caillan marchand, age de trente an, habitant de cette commune.  
Sur la requisiion et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comité de Canton Dantagnan, Maire de St. Andre de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.  
Bourricaud Moret  
C. Moret C. Moret  
Dantagnan

De sept Novembre mil huit cent quatre vingt sept à quatre heures du soir. Acte de naissance de Jeanne Suran née à onze heures du matin, au lieu de Biobre commune de St. Andre de Lubra, fille legitime de Pierre Suran cultivateur, age de vingt huit an, et de Jeanne Bernier, sans profession, age de vingt trois an; marié et demeurant ensemble au dit lieu de Biobre.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Marie Moret, marchand, age de cinquante trois an, second témoin Charles Caillan marchand, age de trente an, habitant de cette commune.  
Sur la requisiion et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons redigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comité de Canton Dantagnan, Maire de St. Andre de Lubra, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jeanne Suran  
C. Moret C. Moret  
Dantagnan

N. 59  
Du 8 9<sup>bre</sup>  
Marie-Jeanne  
Gordon

Decedee a St Andre de  
Cubzac, le premier  
Novembre mil neuf cent  
soixante et un -  
le deux Novembre mil  
neuf cent soixante un -  
le Maire,  
Lecarpentier

Du huit Novembre mil huit cent quatre vingt  
sept, à deux heures du matin.  
Acte de naissance de Marie-Jeanne Gordon, née  
à Paris à quatre heures du matin, au Bourg de St Andre  
de Cubzac, fille légitime de Jean Gordon, cerdennais  
âgé de trente ans, et de Marie-Jeanne Chardavain, sans  
profession, âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant  
ensemble au Bourg de St Andre de Cubzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Baynaud, chaudronnier, âgé de  
quarante neuf ans, second témoin Gedeon Mercier, propriétaire  
âgé de trente-un ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Constaté devant le loi par moi Louis Martin  
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dantagnan G. Gordon Baynaud Jean  
Mercier

N. 60  
Du 30 9<sup>bre</sup>  
André Marcel  
Charles Laboue

Marié à Paris  
N. 10<sup>bre</sup> arrondissement à vingt  
un ans, marié mil neuf  
cent dix avec Gabrielle  
Laboue, née à Cubzac  
le dix Octobre mil  
neuf cent dix.

Du trente et Novembre mil huit cent quatre vingt  
sept, à deux heures du matin.  
Acte de naissance de André Marcel Charles Laboue,  
né le vingt huit de ce mois, à deux heures et demie du soir, au  
Bourg de St Andre de Cubzac; fils légitime de Louis Charles  
Laboue, négociant, âgé de vingt huit ans, et de Marie  
Marquise Marcelle Pichardouze Lagren, sans profession,  
âgée de dix neuf ans; mariés et demeurant ensemble au  
Bourg de St Andre de Cubzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Gérard Kozalant, médecin, âgé de trente  
trois ans, et de Alfred Lachaux, pharmacien, âgé de vingt huit  
ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant le loi par moi Louis Martin  
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.  
Louis Laboue  
D. S. Malaret  
Lagren

N. 61  
Du 6 10<sup>bre</sup>  
Jean Honoré  
Spiriat

Acte en date du vingt trois  
Septembre mil neuf cent, lequel acte a  
été enregistré au bureau de l'état civil de  
Cubzac le six Octobre mil neuf cent  
soixante et un. Les motifs  
de l'acte sont les suivants: Marie-Bay-  
naud, sans profession, âgée de vingt  
sept ans, mariée à St Andre de Cubzac  
le six Octobre mil neuf cent soixante  
et un avec Jean Spiriat, âgé de vingt  
sept ans, marié à St Andre de Cubzac  
le six Octobre mil neuf cent soixante  
et un.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
M. J. Genet

M. J. Genet

M. J. Genet

M. J. Genet

N. 62  
Du 7 10<sup>bre</sup>  
Jeanne Eléonore  
Riquardouze

Decedee a la Rochelle  
(Charente Maritime) le  
quatre Mars mil neuf cent  
soixante dix huit -  
le Maire,  
10 Mars 1908  
le Maire,

Du six Décembre mil huit cent quatre vingt  
sept, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Jean Honoré Spiriat, né le  
quatre de ce mois, à midi au lieu de St Andre  
de St Andre de Cubzac; fils légitime de Jean Spiriat  
et de Marie-Baynaud, sans profession, âgée de vingt sept ans,  
mariés et demeurant ensemble au Bourg de St Andre de Cubzac.

Premier témoin G. Lavin, garde champêtre, âgé  
de cinquante six ans, second témoin Pierre Ferris  
Laboue, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant le loi par moi Louis Martin  
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

M. J. Genet

M. J. Genet

Du sept Décembre mil huit cent quatre vingt  
sept, à deux heures du matin.  
Acte de naissance de Jeanne Eléonore Riquardouze,  
née à Paris à deux heures du matin, au Bourg de St Andre de  
Cubzac; fille légitime de Louis Riquardouze employé au  
Chemin de fer, âgé de trente huit ans, et de Pauline  
Lacourrouze, sans profession, âgée de trente deux ans, mariés  
et demeurant ensemble au Bourg de St Andre de Cubzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Hippolyte Rouvi, employé au chemin  
de fer, âgé de trente huit ans, second témoin Pierre Laboue,  
employé au chemin de fer, âgé de trente trois ans, habitant  
de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, lequel  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant le loi par moi Louis Martin  
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Riquardouze Pauline  
Lacourrouze

N.º 60

Du 7 D<sup>bre</sup>

Pierre Leon  
Ferdinand Melle

Du sept Decembre mil huit cent quatre vingt sept, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Ferdinand Melle, né hier à neuf heures du matin, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Ferdinand Melle, métallurgiste, âgé de vingt neuf ans, et de Marie Lepoutre, sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le said enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Christophel Lavignotte, pourvuquin, âgé de vingt un an, second témoin Pierre Fournier, salubrier, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarons véritable et sincère.

Contéte devant la loi par moi Louis Martin Dantagnan, élu au de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

*(Signature)* Lavignotte  
*(Signature)* Dantagnan

\* Pierre Leon  
\* Pierre  
Approuvé de  
moi à deux

Gargnotte  
*(Signature)*

Dantagnan  
Decide à Causae (provis)  
le vint au lieu dit neuf cent  
cinquante sept.

les quatre septantes mil  
neuf cent cinquante sept  
de Mars

N.º 61

Du 9 D<sup>bre</sup>

Jean Almon  
Gérard Mérie

Du neuf Decembre mil huit cent quatre vingt sept, à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Jean Almon Gérard Mérie né hier à quatre heures et demie du matin au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Jean Ambroise Mérie Mérie, négociant, âgé de vingt sept ans, et de Marie Lepoutre, sans profession, âgée de dix neuf ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le said enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jean Pierre Moniau, négociant, âgé de trente quatre ans, et de Ambroise Sylvain Les Desbarbottes chef de district au chemin de fer de l'Etat, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture, et le déclarons véritable et sincère.

Contéte devant la loi par moi Louis Martin Dantagnan, élu au de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

*(Signature)* Moniau  
*(Signature)* Dantagnan  
*(Signature)* Mérie

N.º 62

Du 20 D<sup>bre</sup>

Marquise Baillat

Du vingt Decembre mil huit cent quatre vingt sept, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Marquise Baillat née le vingt huit d'octobre à quatre heures du matin au bourg de St André de Cubzac, fille légitime de Jean Baillat, marchand à cheval âgé de trente neuf ans, et de Marquise Durand, sans profession, âgée de trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le said enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Jean Gordon, cadavre, âgé de cinquante ans, second témoin Pierre Baillat, marchand, âgé de vingt neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarons véritable et sincère.

Contéte devant la loi par moi Louis Martin Dantagnan, élu au de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

*(Signature)* Gordon  
*(Signature)* Baillat  
*(Signature)* Dantagnan

Clot et arrêté le présent registre contenant soixante trois actes de naissance. Fait de ce jour vingt en Decembre mil huit cent quatre vingt sept, par moi Louis Martin Dantagnan, élu au de St André de Cubzac, remplissant la fonction d'officier public de l'état civil.

*(Signature)* Dantagnan

*Table Alphabétique*  
des actes de naissances de *S<sup>t</sup> André de Culhae*

*Diocèse de Lisieux*

*Année 1887*

<i>no</i>	<i>no</i>	<i>Noms et prénoms</i>	<i>Date</i>
<i>du</i>	<i>des</i>		
<i>int.</i>	<i>ext.</i>		
1	34	Albert Marie Louis (Reconnaisance)	1 <sup>er</sup> juillet
2	40	Annaud François	10 août
3	3	Beaumont Marie	11 janvier
4	6	Bardiau Jeanne	17 9
5	7	Bernard Jeanne	28 9
6	37	Barbin Marie Anne Marie	12 août
7	31	Beaumont Victorin	20 juin
8	33	Bénassi Laurent André	29 9
9	35	Beaumont Jean	11 juillet
10	42	Bertheu Antoine	20 août
11	44	Beyrie Aurélie Pierre Louis	24 9
12	34	Bichardou Pierre	16 8 <sup>br</sup>
13	36	Boussicaut Marie	3 9
14	37	Bolette Victorin Adolphe Gabriel	3 9 <sup>br</sup>
15	45	Boillet Marguerite	20 2 <sup>br</sup>
16	5	Crémon Jean	21 janvier
17	15	Chataignier Émile Gaston	28 février
18	17	Chauvette Berthe	4 août
19	36	Crémon Jean	12 août
20	32	Chevallier Marie Adolphe	29 juin
21	36	Chiron Lucien	11 juillet
22	32	Colmet-Daussy Valfride	12 8 <sup>br</sup>
23	39	Cordou Marie Jeanne	8 9 <sup>br</sup>
24	33	Donis Marie	11 août
25	24	Donis Marie (Reconnaisance)	23 9
26	30	Davia Étienne	14 juin
27	37	Donis Jean Étienne	18 juillet

28	49	Douchet Léon	
29	48	Durand Jean Louis	16 8 <sup>br</sup>
30	13	Girard Yvonne Jeanne	15 9
31	20	Gachet Joseph	27 février
32	41	Galoup Marie Marie	16 août
33	33	Harou Marie Antoinette	17 août
34	11	Palan Jean	14 8 <sup>br</sup>
35	12	Lestage Anne	21 février
36	16	Lecomte Alfred	21 9
37	43	Largot Jeanne	23 août
38	60	Latorie Marie Marcel Charles	20 8 <sup>br</sup>
39	3	Moquet Marie	12 janvier
40	14	Martin Vincent	26 février
41	18	Melle Germaine Marguerite	11 août
42	39	Morstanon Catherine	10 août
43	46	Morin Jules Alfred	10 8 <sup>br</sup>
44	47	Mans Jean Adolphe	12 9
45	63	Melle Marie Léon Ferdinand	7 2 <sup>br</sup>
46	64	Méris Jean Alphonse Girard	9 9
47	51	Méris Catherine	10 8 <sup>br</sup>
48	8	Petit Marie Antoinette	1 <sup>er</sup> février
49	9	Pouillet Adolphe	9 9
50	25	Perrault Pierre	1 août
51	50	Picq Lucien	14 février
52	10	Pisgol Marie	14 août
53	19	Rebour Marie Augustin	6 août
54	21	Reuilland Berthe Antoinette	17 août
55	28	Reuilland Marie Clémentine	6 juin
56	29	Rebeau Jeanne	

57	58	Robert Marie	20 juillet
58	62	Bigaudou Jeanne Elisabeth	7 Dec
59	58	Lurois Jean	7 Dec
60	61	Spicat Jean Honoré	6 Dec
61	55	Coyssandier Marthe Marie	19 Dec
62	1	Verdon Jean	4 Janvier
63	4	Viaud Marguerite	19 J
64	22	Versaille Jeanne Marie	9 Avril
65	45	Vincent Jean Edmond	8 Dec

C'est arrêté la présente table, contenant soixante trois actes de naissances et deux de reconnaissances ce jour vingt Janvier mil huit cent quatre vingt huit par nous Soussigné, Emil Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, remplissant la fonction d'officier public de l'état civil.

E. Dantagnan